

Chancellerie des universités de Paris

Prix solennels et prix de thèse de Chancellerie

APPEL A CANDIDATURES 2014

Chaque année la Chancellerie des universités de Paris décerne des prix provenant des revenus de dons et de legs consentis à l'ancienne université de Paris ou à certains établissements d'enseignement supérieur d'Île de France.

En 2014, 50 prix solennels d'un montant unitaire de 10 000 euros et 5 prix de thèse en droit privé d'un montant unitaire de 2 000 euros seront décernés à des étudiants ayant soutenu une thèse de doctorat au cours de l'année 2013, dans les établissements d'enseignement supérieur suivants : les universités de Paris et d'Île de France, l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales, le Muséum National d'Histoire Naturelle et l'Ecole Pratique des Hautes Etudes. Ils ont pour finalité d'en récompenser l'excellence et la valeur universitaire et scientifique.

Liste des « Prix solennels et des prix de thèse de Chancellerie »

Droit et Sciences Politiques – 9 prix solennels : cinq prix en droit privé, un prix en droit de la mer, un prix en droit public ou civil, un prix en droit et sciences politiques et un prix en droit toutes disciplines confondues et **5 prix de thèse** en droit privé.

Sciences Economiques et Gestion – 6 prix

Médecine – 7 prix solennels : un prix spécialisé en cancérologie, un prix spécialisé en pneumologie, épidémiologie, maladies infectieuses, maladies liées à la pollution, cardiologie et cancérologie et cinq prix en médecine toutes disciplines confondues.

Sciences – 10 prix solennels : deux prix spécialisés en mathématiques fondamentales et appliquées, deux prix spécialisés en sciences de la vie, un prix spécialisé en sciences de la matière, physique, chimie, sciences de l'univers et technologie et cinq prix en sciences toutes disciplines confondues.

Lettres et Sciences Humaines – 15 prix solennels : un prix spécialisé en histoire moderne, trois prix en lettres, un prix en lettres et civilisations étrangères, un prix en philosophie, sociologie, sciences de l'éducation et ethnologie, un prix en anthropologie, histoire et géographie, un prix en arts et histoire ancienne et sept prix en lettres et sciences humaines toutes disciplines confondues.

Pharmacie – 3 prix solennels

Chaque postulant ne peut poser sa candidature qu'à un seul de ces prix. Modalités spécifiques au prix en droit privé André Isoré : le candidat postule à la fois pour le prix solennel et le prix de thèse.

Aucune candidature spontanée auprès de Chancellerie des universités de Paris n'est acceptée. Les candidats téléchargent la notice de candidature sur le site Sorbonne.fr et adressent leur dossier à l'établissement où la thèse a été soutenue, lequel, après examen, transmet à la Chancellerie les candidatures retenues – 3 au maximum par prix.

Les candidatures sont soumises à des jurys composés de personnalités issues des grands corps de l'État, de l'Institut de France et du monde universitaire ou par un jury prévu dans l'acte de donation. Les décisions des jurys seront connues **et les candidats informés en octobre 2014**. Les prix seront remis début décembre 2014 lors d'une cérémonie solennelle en Sorbonne où la présence des lauréats est obligatoire.

Afin de connaître la date limite de dépôt des dossiers, il conviendra de se renseigner au secrétariat des établissements concernés.

www.sorbonne.fr

**POUR
AFFICHAGE**



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Le Recteur de l'académie
Chancelier des universités
de Paris**

Paris, le 10 mars 2014

SIGNALÉ

Objet : Note d'information relative aux modalités d'attribution des prix solennels de la Chancellerie des universités de Paris et des prix de thèse en droit privé décernés au titre de l'année 2014

Chaque année la Chancellerie des universités de Paris décerne des prix provenant des revenus de dons et de legs consentis à l'ancienne Université de Paris.

Au titre de l'année 2014, 50 prix solennels dits "prix solennels de la Chancellerie des universités de Paris", d'un montant unitaire de 10 000 €, et 5 prix dits « prix de thèse » en droit privé, d'un montant unitaire de 2 000 €, seront attribués à des étudiants ayant soutenu une thèse au cours de l'année 2013 dans les établissements d'enseignement supérieur suivants :

- les universités de Paris et d'Ile de France,
- l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales,
- l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales,
- l'Ecole Pratique des Hautes Etudes,
- l'Institut d'Etudes Politiques de Paris,
- le Muséum National d'Histoire Naturelle,

et pour le prix Mariani / Aguirre-Basulado, en droit de la mer, dans toutes les universités françaises dispensant cette discipline.

Ces prix ont pour finalité de récompenser l'excellence et la valeur universitaire et scientifique d'une thèse de doctorat soutenue au cours de l'année civile précédant l'année d'attribution.

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
94, avenue Gambetta
75984 Paris cedex 20
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72
Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

Ils sont décernés dans le cadre des disciplines désignées ci-après :

Droit et Sciences Politiques – 9 prix solennels et 5 prix de thèse

- Aguirre-Basualdo / Rubinstein (un prix en Droit)
- Mariani / Aguirre-Basualdo (un prix en Droit de la Mer)
- Louis Forest¹ / Picard (un prix en Droit Public ou Civil)
- Aguirre-Basualdo (un prix en Droit et Sciences Politiques)
- André Isoré (cinq prix solennels et cinq prix de thèse en Droit Privé)*

***Modalités spécifiques aux prix André Isoré : la Chancellerie des universités de Paris distribue cinq prix solennels d'un montant de 10 000 € et cinq prix de thèse d'un montant unitaire de 2 000 €.**

Les candidats postulent à la fois aux prix solennels et aux prix de thèse.

Sciences Economiques et Gestion – 6 prix

- Aguirre-Basualdo (trois prix)
- Louis Forest¹ (un prix)
- Louis Forest¹ / Aguirre-Basualdo (un prix)
- Pirou / Aguirre-Basualdo (un prix)

Médecine – 7 prix

- Gustave Roussy / Aguirre-Basualdo (un prix spécialisé en oncologie)
- Aguirre-Basualdo / Robin (un prix)
- Louis Forest¹ (trois prix)
- Suzy et Guy Halimi / Aguirre-Basualdo (un prix spécialisé en pneumologie, épidémiologie, maladies infectieuses, maladies liées à la pollution, cardiologie, oncologie)
- Louis Forest¹ / Kuntz-Chagniot (un prix qui récompense la thèse d'un jeune médecin ou chirurgien français qui aura fait faire le plus de progrès à la médecine ou à la chirurgie)

Sciences – 10 prix

- Arconati-Visconti (deux prix)
- Gandy (deux prix)
- Perrissin-Pirasset (un prix)
- Perrissin-Pirasset / Schneider (un prix spécialisé en mathématiques fondamentales et appliquées)
- Louis Forest¹ (deux prix spécialisés en sciences de la vie)
- Thiessé de Rosemont / Demassieux (un prix spécialisé en mathématiques fondamentales et appliquées)
- Aguirre-Basualdo (un prix spécialisé en Sciences de la matière, Physique, Chimie, Sciences de l'univers, Technologie)

Lettres et Sciences Humaines – 15 prix

- Benabou / Aguirre-Basualdo (un prix en Histoire moderne)
- Louis Forest¹ (deux prix en lettres)
- Aguirre-Basualdo / André Labrouquère (un prix en lettres)
- Louis Forest¹ / Thiessé de Rosemont (un prix en lettres et civilisations étrangères)
- Richelieu (un prix en philosophie, sociologie, sciences de l'éducation et ethnologie)
- Aguirre-Basualdo (un prix en anthropologie, histoire et géographie)
- Aguirre-Basualdo (un prix en arts et histoire ancienne)
- Aguirre-Basualdo (quatre prix)
- Schneider / Aguirre - Basualdo (un prix)
- Louis Forest (un prix)
- Piedallu Philoche (un prix)

Pharmacie – 3 prix

- Aguirre-Basualdo / Canat (un prix)
- Régnier (un prix)
- Régnier / Louis Forest¹ (un prix)

Chaque établissement peut présenter trois candidatures au maximum par prix. Chaque candidat ne peut être proposé que pour un seul prix, même si plusieurs prix ont été créés pour une même discipline.

Les propositions émanant des établissements seront soumises, par discipline, à un jury nommé par Monsieur le Recteur, Chancelier des universités de Paris. Les jurys pourront faire appel aux avis les plus autorisés et, s'ils le jugent nécessaire, organiser un entretien avec certains candidats dans le courant du mois de septembre.

Chaque dossier doit comprendre obligatoirement :

Deux CD Rom comprenant un exemplaire de la thèse complète. (La thèse au format papier n'est pas à joindre). Les CD Rom comprendront en un seul exemplaire et sans exception les documents suivants à fournir, également, sous format papier.

Chaque exemplaire en format papier devra être présenté dans une chemise avec indiqué : le nom du candidat, de l'établissement et la discipline.

(une seule chemise comportera les deux CD Rom et les pièces ci-dessous accompagnées des documents demandés en sept exemplaires.)

- une photo d'identité de très bonne qualité, destinée à la publication du livret officiel des lauréats.
- une photocopie de la pièce d'identité recto/verso ou passeport,
- la fiche d'inscription téléchargeable sur le site de la Sorbonne : www.sorbonne.fr,
- les coordonnées postales, électroniques et téléphoniques du (des) directeur(s) de thèse,
- **sept exemplaires** d'une lettre du candidat accompagnée de son curriculum vitae (avec OBLIGATOIREMENT ses coordonnées postales, électroniques et téléphoniques),
- **sept exemplaires** d'un résumé très complet de la thèse en une vingtaine de pages,
- **sept exemplaires** du rapport de soutenance, et de l'avis du directeur de thèse, et éventuellement des autres membres du jury,
- et **sept exemplaires** de toutes notes d'appréciation sur le travail effectué.

Pour l'année 2014, le calendrier est le suivant :

- la date d'envoi des dossiers à la Chancellerie des universités de Paris est fixée **au jeudi 22 mai 2014** au plus tard,
- l'étude des dossiers par les services de la Chancellerie et par les jurys est programmée du mois de juin au mois d'octobre 2014,
- dès que toutes les décisions des jurys sont connues, tous les candidats en sont informés par écrit.
- la remise des prix se tiendra le jeudi 4 décembre 2014 en Sorbonne lors d'une cérémonie solennelle où la présence des lauréats est obligatoire.

En raison de l'importance que revêt l'attribution de ces prix pour les jeunes chercheurs franciliens, il est souhaitable d'assurer la plus large diffusion auprès des étudiants de l'appel à candidatures et de l'affiche joints à cette note d'information.

La transmission des dossiers à la Chancellerie des universités de Paris est fixée au **jeudi 22 mai 2014 au plus tard**.

L'appel à candidatures pour affichage est joint à ce document.
